



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 37624

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales l'état actuel de mise en oeuvre des dispositions prévues, le mercredi 22 janvier 2003, lors de la déclaration commune franco-allemande à l'occasion du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, entre la France et l'Allemagne. Il avait notamment été envisagé de « favoriser la liberté de circulation dans l'Union par la suppression des titres de séjour pour les citoyens européens. Nous agissons également en faveur d'une politique européenne commune du droit d'asile et de l'immigration. Nous nous engageons aussi à mener une politique active pour l'instauration d'un parquet européen, la création d'un casier judiciaire européen, le renforcement des capacités d'Europol, et la mise en place d'une politique européenne des frontières, qui permettra de lutter efficacement contre les migrations clandestines ». Un premier bilan s'impose.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37624

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 avril 2004, page 2912